

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 103/2022

OBJET : EDUCATION : création du comité de pilotage de Projet Educatif de Territoire et de la charte plan mercredi

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 09 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Jean Ferrat, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra GHIGI-RUSSO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Philippe JANIN, Maëva THOMMERET

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Christine DECORDIER par Kathy NICOLAS, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

Créé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Projet éducatif de territoire (PEDT) nécessite un comité de pilotage, une des instances du PEDT, lequel rassemble les services de la Ville, ceux de l'Etat (Inspection de l'Education nationale, représentants de la CAF, de la DDCS) et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (directeurs d'école, principal du collège, représentants des fédérations de parents d'élèves). A travers les échanges entre ces partenaires, il a pour objectif de renforcer la complémentarité et la cohérence entre les différents temps éducatifs (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) et doit permettre à la municipalité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le Plan Mercredi s'inscrit dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation. Il vise à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires. Il engage les partenaires à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap.

Après avoir entendu le rapport de présentation, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner pour participer au Comité de pilotage du PEDT :

Monsieur le Maire

Monsieur le DASEN, directeur académique des services de l'Éducation nationale

Monsieur le SDJES, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport

Madame l'Inspectrice de circonscription de l'Education nationale,

Madame l'Adjointe à l'Education

Monsieur l'Adjoint à la politique de la ville

AR Prefecture

006-210600540-20221216-103C-DE
Reçu le 20/12/2022

Madame l'Adjointe à la culture
Madame l'Adjointe au Social
Mesdames les Conseillères municipales déléguées au CME
Monsieur le Directeur de l'Omjcl
Madame le travailleur social, représentante de la Caf
Deux représentants des Fédérations de Parents d'élèves
Deux représentants des Associations culturelles de la commune
Deux représentants des Associations sportives de la commune
Madame la Directrice de l'école primaire Pierre Cauvin
Madame la Directrice de l'école primaire Romain KNECHT

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 17 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

Fait et délibéré à Drap le 16 décembre 2022

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/12/2022
Affichage en mairie le : 20/12/2022